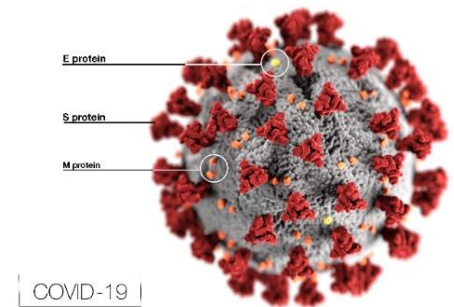


Le point sur : le coronavirus

Signalée pour la première fois à Wuhan, en Chine, en décembre 2019, la maladie est appelée coronavirus 2019 (COVID-19) ou **SARS-CoV-2** (*Severe Acute Respiratory Syndrome CoronaVirus 2 = **syndrome respiratoire aigu sévère***).

C'est un virus de l'espèce des SARSr-COV qui a déjà sévi par le passé (en 2002 à 2004).

Le taux de létalité des cas confirmés à l'échelle mondiale, communiqué par l'OMS le 3 mars, est de 3,4 % (contre 0,1% pour la grippe saisonnière).



Les symptômes (source OMS - organisation mondiale pour la santé)

Les symptômes les plus courants de la COVID-19 sont :

- la fièvre (température > 37,5°C) ;
- la fatigue ;
- une toux sèche.

Certains patients présentent des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge ou une diarrhée.

Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent aucun symptôme et se sentent bien.

- **Si vous commencez à vous sentir mal**, même si vous n'avez que des symptômes bénins comme des maux de tête et un faible écoulement nasal, **restez chez vous** jusqu'à la guérison.
La plupart (**environ 80 %**) des personnes guérissent sans avoir besoin de traitement particulier.
- **En cas de fièvre, de toux et de difficulté respiratoire, appelez votre médecin.** Ne vous rendez en aucun cas chez lui sans l'avoir contacté au préalable.
Environ une personne sur six contractant la maladie présente des symptômes plus graves, notamment une dyspnée (difficulté respiratoire).

Comment protéger les autres et soi-même ?

Vous pouvez réduire le risque d'être infecté ou de propager la COVID-19 en prenant quelques précautions simples :



- **Tousser dans le pli du coude** ou avec un mouchoir et jeter le mouchoir immédiatement après ;
- **Se laver fréquemment les mains** avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Pourquoi ? Le fait de se laver les mains régulièrement protège mieux contre la COVID-19 que le port de gants en caoutchouc. Le virus peut se trouver sur les gants et il y a un risque de contamination si vous vous touchez le visage avec les gants.

La distanciation :

- Maintenir une **distance d'au moins 1m50** avec les autres personnes ;
- Se **saluer d'un signe de la main** ou de la tête, ou encore en s'inclinant ;
- Éviter les zones fréquentées si vous êtes âgés de plus de 60 ans ou si vous êtes atteint de maladie sous-jacente (maladies cardiovasculaire, affections respiratoires, diabète).

Pourquoi ? Lorsqu'une personne tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes. Si vous êtes trop près, vous pouvez les inhaler et donc inhaler le virus si la personne qui tousse en est porteuse.



Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Pourquoi ? Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, le virus peut pénétrer dans votre organisme.

Obligation d'assurer la distanciation sociale sur le lieu de travail ?

Actuellement, si certaines entreprises doivent continuer de fonctionner pour assurer la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population d'autres doivent être fermées ou organiser obligatoirement le télétravail de ses employés.

Lorsque le télétravail n'est pas possible, les entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect des règles de **distanciation sociale**, en particulier le maintien d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne. Cette règle s'applique également à **l'organisation du transport** par l'employeur. Si ces mesures ne peuvent pas être respectées, ces entreprises doivent fermer. C'est ainsi le cas pour les entreprises de parcs et jardins.

La liste des entreprises des secteurs cruciaux et des services essentiels se trouve à l'annexe de l'arrêté ministériel du 3 avril 2020

Dans les secteurs verts pour lesquels nous sommes compétents, l'agriculture et l'horticulture sont considérés comme secteurs essentiels.

Cette liste évoluera certainement dans les jours et semaines à venir. Nous vous conseillons donc de rester informé de l'actualité.

Deux sites internet vous informent concernant l'évolution des mesures :

- <https://www.info-coronavirus.be/fr/>
- <https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus>

Check-lists prévention Covid 19

Afin d'aider les entreprises à organiser la mise en place des mesures de prévention Covid19 pendant cette période de confinement et après celle-ci, nous vous avons préparé 3 check-lists, une pour chaque secteur (« Horticulture », « Parcs et Jardins » et « Agriculture »).

Pour télécharger la check-list correspondante à votre secteur, cliquez sur votre secteur :

[« Check-list Horticulture »](#)

[« Check-list Parcs et Jardins »](#)

[« Check-list Agriculture »](#)